

## **INTERVIEW DU DOCTEUR BÉATRICE LEBAIL SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL DU DOSSIER DE DEMANDE COMPENSATION DU HANDICAP VISUEL**

Le film commence dans le bureau du docteur Béatrice Lebaïl, ophtalmologiste. Elle parle face caméra.

Béatrice Lebaïl : Bonjour, je suis Béatrice Le Bail, ophtalmologiste, et je fais partie de ces quelques médecins spécialisés dans les techniques de compensation du handicap visuel.

La demande de compensation est un dossier administratif que le patient va déposer auprès de la MDPH. Dans cet ensemble de documents, il y a un certificat médical et en particulier ce que l'on appelle le "volet 2" qui est le document à remplir par l'ophtalmologiste traitant du patient.

C'est le médecin qui remplit le certificat, qui le signe et qui, par-là, atteste la véracité de tous les éléments portés sur ce certificat.

Description : pendant la phrase suivante, une séquence en animation montre en gros plan la première partie du formulaire qui se remplit, puis quelques secondes d'une consultation avec le docteur qui manipule des appareils de mesure.

Béatrice Lebaïl : Le certificat ophtalmo va être divisé en deux parties : une première partie médicale que nous allons remplir à partir des mesures effectuées pendant les consultations. Cette partie, généralement, est très bien remplie.

Description : pendant la phrase suivante, une nouvelle séquence en animation montre en gros plan la seconde partie du formulaire, avec certains mots-clés qui grossissent (Vie quotidienne, Déplacement, Téléphone, Lecture)

Béatrice Lebaïl : Par contre, la deuxième partie, qui est la partie qui concerne le retentissement fonctionnel de la maladie, est beaucoup plus délicate à remplir par l'ophtalmo. Nous n'avons pas l'habitude d'interroger nos patients sur leurs habitudes de vie.

Description : extrait vidéo de la consultation d'un patient avec le docteur Lebaïl, tandis que sa voix continue son explication.

Béatrice Lebaïl : Il est donc indispensable, dans cette deuxième partie, d'établir un dialogue avec le patient de façon à le remplir de la manière la plus exacte et la plus fidèle possible pour ouvrir le maximum de compensation à toutes les personnes déficientes visuelles.

Description : dialogue entre le docteur et le patient, pendant la consultation.

Béatrice Lebaïl : Le téléphone, comment ça marche ?

Le patient : Ça marche pas trop mal puisque j'utilise un smartphone dans lequel est installée la synthèse vocale.

Béatrice Lebaïl : D'accord, et là, vous êtes autonome par rapport à votre téléphone ?

Le patient : Quasiment.

Béatrice Lebaïl : On est d'accord.

Description : Fin de l'extrait de la consultation, l'interview du docteur face caméra recommence.

Béatrice Lebail : Trop souvent, on a le cas où, tout à fait en fin de consultation, le patient nous sort son papier et nous dit "Docteur, vous pouvez me remplir ça ?".  
Eh bien généralement, on n'a pas le temps, résultat : on le met sous le coude et on le remplit en fin de journée quand le patient n'est plus là. Or, remplir ce certificat sans la présence du patient, on l'a vu surtout pour la deuxième partie, est extrêmement difficile.

L'idéal, c'est que le patient ait prévenu l'ophtalmologiste lors de la prise de rendez-vous, qu'il y aura rédaction du certificat.

Description : pendant la phrase suivante, une séquence en animation montre quelques exemples de situation de la vie quotidienne pouvant être impactées par la déficience visuelle : prendre les transports en commun, cuisiner, lire, utiliser un ordinateur, reconnaître les visages de ses interlocuteurs.

Béatrice Lebail : L'idéal aussi, c'est que le patient lui-même ait préparé ce certificat en réfléchissant à la manière dont il va répondre à son ophtalmologiste sur le retentissement de la déficience visuelle et sur sa vie courante.

Description : Fin de l'extrait de la séquence en animation, l'interview du docteur face caméra recommence

Béatrice Lebail : Moi, en tant qu'ophtalmologiste, si je remplis mal cette deuxième partie du certificat, je n'en serai absolument pas consciente : je n'ai pas de retours de la MDPH. Par contre, pour mes patients, bien sûr que ça va avoir un retentissement énorme, aussi bien attribution d'aides financières qu'attribution du matériel.  
Donc il faut qu'on soit conscient que prendre le temps de remplir cette deuxième partie, c'est essentiellement permettre au patient qui vient en réalité pour ça, pour avoir une vie la plus normale possible, d'accéder à tous les moyens auxquels il a le droit.

Béatrice Lebail : Quand on prend en charge un patient handicapé visuel, il y a toujours au minimum le trois "O" : ophtalmologiste, orthoptiste et opticien. Et donc, il faut avoir à l'esprit, quand on remplit ce certificat, qu'il va servir aussi de lien et avoir à l'esprit tous les besoins du patient.

Description : une séquence en animation montre côte-à-côte les trois lettres O, pour Ophtalmologiste, Orthoptiste et Opticien. Au-dessus des trois métiers, des mots-clés apparaissent (« Diagnostic » pour l'ophtalmologiste, « Rééducation ? » pour l'orthoptiste, « Lunettes ? » et « Filtres ? » pour l'opticien).

Béatrice Lebail : Donc, il faut toujours à la fois se dire "je suis le maillon de départ, mais je ne suis le maillon de départ que d'une chaîne de plusieurs professionnels qui vont intervenir."

Description : un écran apparaît avec le texte « Le certificat médical, ça nous regarde ! » puis un écran montre les logos de la Fédération des Aveugles de France et de l'Assurance Maladie, avec le texte « Projet soutenu par le fonds National pour la Démocratie Sanitaire ».

Fin

[Licence Creative Commons.](#)